

Madame le Maire
1, Place de la mairie
84800 SAUMANE DE VAUCLUSE

Avignon, le 2 juin 2022

Objet : Avis sur le projet arrêté de
modification du PLU de la commune de
Saumane-de-Vaucluse

Dossier suivi par : Victor DOUCHAMPS
Service Urbanisme, Foncier et Droit des sols
Nos réf : GL/EO/AC/VD-TD

Madame le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser, par la présente, l'avis de la Chambre d'agriculture de Vaucluse sur le projet de modification du PLU de la commune de Saumane-de-Vaucluse, qui lui a été adressé dans le cadre de l'enquête interservices, en tant que personne publique associée.

Le projet arrêté concerne les points suivants :

- L'ouverture à l'urbanisation de la zone AU2i, secteur de la Cornette ;
- Des adaptations diverses du règlement écrit.

Ce projet n'engage aucune observation de la part de la Chambre d'agriculture de Vaucluse.

Je tiens à saluer au contraire la cohérence de votre politique relative à l'accueil de nouveaux arrivants au regard des dynamiques passées et du SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, Isle-sur-la-Sorgue, auquel la commune se doit de se mettre en conformité.

En effet, les perspectives démographiques espérées d'ici les 15 prochaines années correspondent à la tendance constatée sur la décennie écoulée. Par ailleurs, la densité prévue afin d'accueillir ces nouvelles familles est fidèle aux objectifs du SCOT. De plus, la volonté de combler les dents creuses existantes (correspondant à un potentiel de 2,8 ha) répond aux politiques de préservation du foncier agricole.

Par conséquent, la Chambre d'agriculture de Vaucluse émet un avis favorable à ce projet de modification du PLU de la commune de Saumane-de-Vaucluse.

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Georgia LAMBERTIN
Présidente

